# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

## RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 12

présenté par M. Pupponi

#### **ARTICLE 8**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

«  $2^{\circ}$  bis Au début de l'article L. 2564-19, les mots : « L'antépénultième » sont remplacés par les mots : « Le vingtième » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.